

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	23
Votants par procuration	3
Absents	12
Total des votes	26

7 Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le premier juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme JEAMMET, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance M. TIMON

Absent(s) excusé(s) : M. BEAUDOUIN, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, Mme LOPES DUARTE, M. MARE, Mme VANNIER,

Absent(s) : Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, Mme RETUREAU, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : M. BEAUDOUIN à M. DARMOIS, M. LEROUX à M. CANTELOUP, Mme LOPES DUARTE à Mme MONLON

**51-2022 Attribution de subvention à des particuliers dans le cadre de l'OPAH-RU 2016  
– 2022 –**

**Nathalie DELAPILLE**

La Ville de Pont-Audemer a engagé une OPAH-RU en octobre 2016 pour une durée de 6 ans. Elle a, en parallèle, mis en œuvre un programme d'aides complémentaires aux particuliers selon plusieurs axes stratégiques :

- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Mobilisation des logements vacants,
- Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique,
- Adaptation des logements,
- Copropriétés,
- Façades.

Par courrier reçu le 14 mars 2022, SOLIHA, opérateur mandaté pour le suivi-animation de l'OPAH-RU 2016-2022, sollicite de la commune de Pont-Audemer l'octroi de subventions au profit d'un propriétaire.

Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220601-51-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2022  
Date de réception préfecture : 08/06/2022

Après calcul du coût prévisionnel des travaux (26 228,41€ TTC), le montant des subventions a été estimé ainsi :

- Ville de Pont-Audemer : 2 622,84 €

Nature de l'intervention	Dossiers	Montant proposé	Total engagé
Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé (10% dans la limite de 50 000€ de travaux TTC)	Nathalie DELAPILLE	2 622,84 €	
Mobilisation des logements vacants			
Rénovation thermique et lutte contre la précarité énergétique			
Adaptation des logements			
Copropriétés			
<b>Façades</b>			
<b>TOTAL ENGAGE</b>			<b>2 622,84 €</b>

VU la décision du bureau municipal du 2 mai 2022,

VU le règlement des aides complémentaires de la Ville de Pont-Audemer à l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH 2016-2022.

*Le Conseil Municipal*  
*Après en avoir délibéré,*  
*A l'unanimité,*  
*Décide,*

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées dans le tableau ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant

Fait à PONT-AUDEMER, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220601-51-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2022  
Date de réception préfecture : 08/06/2022